

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 mars 2015**

**- Séance ouverte à 20 h 30 -**

**Etaient présents :**

**Monsieur Jérôme SOURSAC - Maire  
Monsieur Bernard JULLIE – 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur Christian POZZA – 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Gaëlle LAFARGUE  
Monsieur Sébastien ABADIE  
Madame Elisabeth CHEVALLIER  
Madame Morgane MAUREL  
Monsieur Franck VALETTE  
Monsieur Nicolas VERDIER  
Madame Joëlle DE BARALLE**

**Madame Morgane MAUREL est élue secrétaire de séance.**

**Absents excusés : Messieurs François GUILLE, Christophe ESTUBE, Mesdames Vanessa GROSSEAU, Anne MARTINEZ, Sylvie MAZET**

**Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur POZZA pour tout vote lors de la séance**

**Monsieur GUILLE donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance**

**Madame MAZET donne tout pouvoir à Madame DE BARALLE pour tout vote lors de la séance**

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

Délibération sur un nouveau tarif au centre de loisirs sur l'accueil des enfants extérieurs au RPI.

Vote à l'unanimité pour le rajout.

**Signature du procès-verbal du 24/02/2015** : Les élus n'ayant pas reçu le compte rendu pour une relecture, Monsieur le maire propose de reporter la signature au prochain conseil municipal et informe les membres présents qu'ils recevront ce dernier dans les jours à venir.

**Délibération vote du compte administratif communal 2014 et assainissement** : Chaque élu ayant été destinataire d'un exemplaire des comptes administratifs présentés ce soir, monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou interrogations. Il précise à l'assemblée délibérante que certaines imputations budgétaires ont été modifiées sur demande de madame LEZIN, trésorière, mais que cela ne change en rien les prévisions.

Un long dialogue s'instaure sur la compréhension des chiffres, et des explications sont demandées. Entre autre, Monsieur VERDIER demande s'il ne serait pas possible de diminuer les dépenses dans certains chapitres, Monsieur le Maire et Monsieur JULLIE prennent la parole et justifient toutes les dépenses faites sur l'année 2014.

Monsieur le maire propose de passer au vote, et se retire de la salle de réunion en donnant la présidence au premier adjoint Monsieur JULLIE

Monsieur JULLIE demande s'il y a d'autres remarques, et propose de voter.

Compte administratif communal : Vote POUR à l'unanimité plus les pouvoirs

Compte administratif assainissement : Vote POUR à l'unanimité plus les pouvoirs.

Monsieur le Maire propose de faire une réunion de travail afin de déterminer les dépenses d'investissement pour 2015.

**Délibération vote du compte de gestion 2014** : Monsieur le Maire explique que les chiffres proposés par la trésorerie sont le reflet des comptes administratifs et propose de passer au vote des comptes de gestion

Vote POUR à l'unanimité plus les pouvoirs

**Choix des travaux de voirie (ordre)** : Monsieur le Maire propose l'entreprise qui fera les travaux de voirie sur la commune et les points retenus par la communauté de communes, le total des travaux est chiffré à 18 248 €.

Le curage du fossé « Peyronnets » et le busage du fossé de l'école seront supprimés pour 2015 et reportés en 2016.

Les divers nids de poules seront comblés par les agents communaux.

Les têtes des différents fossés gorgées d'eau seront identifiées et une saignée sera faite par les employés afin d'évacuer les eaux qui stagnent

**Les travaux pour 2015** : Chemin de Braguillou et les Amandiers. L'enveloppe budgétaire octroyée pour 2015 sera certes dépassée, mais une régularisation sera faite sur 2016, elle sera moins importante que prévue.

D'autres travaux restent en projet et se feront sur 3 années. Vu que la priorité pour cette année est Braguillou

**Délibération réalisation travaux investissement éclairage public, convention, mandat** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public de la commune au SDE (Syndicat Départemental d'Energie). Il précise que ce mandat porterait sur les missions suivantes : Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés, et exécutés. Gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale. Versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur. Suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers. Gestion administrative, financière et comptable de l'opération. Action en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions.

Monsieur le maire précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 3 705 € TTC. Il indique en outre que la rémunération du SDET pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3.50% du montant hors taxe des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du SDETG de 40 % du montant total hors taxe des travaux plafonnés à 22 900 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à confier au SDF un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Vote POUR à l'unanimité plus les pouvoirs.

**Délibération contrat CAE** : Monsieur le Maire explique aux membres présents du conseil municipal qu'un employé au service technique part à la retraite le 31 mars prochain et précise que pour les besoins du service il conviendrait de le remplacer par un contrat aidé sur une base de 20 heures hebdomadaire. Une priorité sera offerte aux habitants de la commune. Monsieur POZZA sera chargé de se recrutement.

Les élus émettent un avis favorable et votent à l'unanimité plus les pouvoirs pour cette embauche.

**Point école, centre de loisirs** : Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer un tarif à la journée pour les personnes extérieures au village inscrivant leur(s) enfant(s) à l'ALSH pendant la période des vacances scolaires.

Le tarif sera le suivant :

Délibération fixant le tarif à la journée repas compris à 15 €, à la demi-journée repas non compris 7 €, à la demi-journée repas compris 9 €

Ce forfait est fixé hors activité payante (sortie en extérieur). Le prix de l'activité sera rajouté à ce forfait journalier. Ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Un point est fait sur le centre de loisirs. La sortie prévue à la piscine pour les vacances de Pâques est acceptée. Par contre le séjour au mini-camp est refusé, la CAF ne subventionnera pas cette activité.

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de madame ECHEYNE, cet agent demande de travailler en classe les mercredi matin en remplacement de l'animation qu'elle fait au centre de loisirs. Une réponse négative lui sera envoyée.

**DIVERS :**

**Pour info :**

Concernant les travaux de la salle des fêtes, l'entreprise BELIJAR a fait parvenir un devis réactualisé. Un bon pour accord lui a été retourné.

Monsieur le Maire donne la période à laquelle les travaux seront effectués à la salle des fêtes, (fin avril).

Décharge à l'entrée de village : un courrier est parti vendredi dernier avec accusé réception avec une mise en demeure d'enlever tous les détritrus.

Plan Communal de Secours : Monsieur le Maire informe les élus qu'un DICRIM a été fait courant 2009 sur les risque majeurs cela consiste à anticiper les dangers potentiels sur la commune. Maintenant un plan communal de secours doit être mis en place. Monsieur VERDIER se propose de l'établir.

Monsieur VERDIER demande si le mécanisme des cloches de l'église sera remplacé. Monsieur le maire de répondre que cela coûte environ 3000 €, les travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat.

Madame CHEVALLIER demande s'il est possible de faire enlever la cabine téléphonique. Monsieur le Maire dit que cela est impossible car cela est la propriété de France télécom.

La séance est levée à 22 h 35.